



La coupe ParaForts : Version Maison, règles des récompenses

Des récompenses sont offertes aux collecteurs de fonds pour la coupe ParaForts : Version Maison « **Participe** » sur la base suivante.

Les participants (1) doivent créer une page poste-à-poste sur la plateforme CanaDon à l'adresse suivante : <https://www.canadahelps.org/en/charities/paralympic-foundation-of-canada/p2p/paratoughcup-home/> ("**CanaDon P2P portal**") et (2) sollicitent des dons qui sont faits en ligne via le portail poste-à-poste CanaDon jusqu'à la page poste-à-poste du participant ou faits hors ligne et entrés via le portail poste-à-poste CanaDon jusqu'à la page poste-à-poste du participant, « **dons** » avant le 31 décembre 2020 à 23h59 heure normale de l'Est « **l'heure de clôture** ». La fondation paralympique canadienne ouvrira le portail poste-à-poste CanaDon pour que les participants puissent créer une page poste-à-poste vers le 7 octobre 2020 à 12 h 00, heure normale de l'Est.

Les participants doivent résider au Canada au plus tard le 31 décembre 2020 à 23h59, heure normale de l'Est et avoir atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence au plus tard le 31 décembre 2020.

Il existe deux niveaux de récompenses. Les participants qui récolteront des dons totalisant 500 \$ ou plus (mais moins de 1 000 \$) d'ici à la clôture de l'événement recevront une carte d'économie de carburant Petro-Canada d'une valeur de 50 \$ (0,05 \$ de réduction sur le 1 000 l). Les participants qui récolteront des dons totalisant 1 000 \$ ou plus d'ici à la clôture de l'événement recevront une carte d'économie sur le carburant Petro-Canada d'une valeur de 100 \$ (0,10 \$ de réduction sur 1 000 l). Une seule carte d'économie de carburant Petro-Canada sera attribuée par participant. L'utilisation des cartes d'économies sur le carburant Petro-Canada est soumise aux conditions et limitations établies par Petro-Canada.

Les prix doivent être acceptés tels quels, sans échange ni conversion en espèces, et sont incessibles. La fondation paralympique canadienne se réserve le droit de substituer des récompenses de valeur égale ou supérieure dans le cas où les récompenses ne seraient pas disponibles.

Les cinq participants qui auront recueilli le plus de dons à l'heure de clôture recevront de la coupe ParaForts : Version Maison le trophée. En cas d'égalité, le gagnant sera



déterminé par le calendrier de la première donation reçue par les participants qui sont à égalité (par exemple, le participant qui a reçu la première donation (qui, pour plus de clarté, doit être enregistrée sur le poste du participant du portail poste-à-poste de CanaDon) sera le gagnant de l'égalité. Les trophées n'ont aucune valeur monétaire. Les chances de gagner un trophée dépendront des résultats de la collecte de fonds de tous les participants à la coupe ParaForts : Version Maison.

Les gagnants seront informés par courriel à l'adresse électronique associée à leur compte CanaDon.

La fondation paralympique canadienne n'est pas responsable des autres coûts associés à la réclamation ou à l'utilisation des prix, ni de toute perte, de vol ou de l'utilisation abusive des récompenses. La fondation paralympique canadienne n'est pas responsable de l'échec, de la performance ou de la perte de valeur des récompenses.

Les gagnants consentent à ce que la fondation paralympique canadienne utilise leur nom et leur ville natale à des fins légales, sans autre permission ou compensation, sauf si la loi l'interdit. Il s'agirait notamment de fournir une liste des gagnants à ceux qui en font la demande et de promouvoir la liste des gagnants par le biais des publications de la fondation paralympique canadienne, de son site web ou sur les réseaux sociaux ou autres véhicules de marketing.

La fondation paralympique Canadienne aura le pouvoir exclusif et l'autorité finale de déterminer toutes les questions relatives à la coupe ParaForts : Version Maison et en ce qui concerne l'applicabilité ou le respect de toute règle, y compris, sans limitation, la l'éligibilité des participants, la qualification des fonds en tant que dons et le calcul des dons à l'heure de clôture. Les décisions de la fondation paralympique canadienne sont définitives sur tous les points, y compris les questions de fait, d'interprétation, d'éligibilité, de qualification, de procédure et d'exécution. La fondation paralympique canadienne se réserve le droit, à tout moment, d'annuler ou de modifier la coupe ParaForts : Version Maison, ou toute partie de celle-ci, et de modifier ou de compléter ces règles, sans notification, à sa seule discrétion, sous réserve de la loi applicable.

La fondation paralympique canadienne, le comité paralympique canadien, leurs filiales et chacun de leurs dirigeants, directeurs, employés, bénévoles, agents, représentants, membres, successeurs et ayants droit respectifs, ainsi que toute personne dont ils sont responsables en droit « les **renonciataires** » ne sont pas responsables et ne peuvent être



tenus responsables : (i) des dysfonctionnements, des défaillances ou des difficultés de toute nature concernant tout site web, tout programme matériel ou logiciel, tout fournisseur d'accès, tout serveur, tout réseau ou tout site internet ; (ii) des informations ou des transmissions informatiques défaillantes, incomplètes, déformées ou retardées, ou du trafic ou de l'encombrement sur internet ou sur tout site web ; (iii) de toute condition causée par des événements échappant au contrôle des renoncataires et pouvant entraîner la coupe ParaForts : Version Maison d'être perturbée ou corrompue ; (iv) des informations d'entrée inexactes, qu'elles soient causées par l'équipement, la programmation utilisée dans la coupe ParaForts : Version Maison, le traitement humain ou autre combinaison de ces éléments ; (v) des blessures, pertes ou dommages de toute nature en rapport avec ou résultant des récompenses, ou de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation des récompenses, ou de la participation à la coupe ParaForts : Version Maison. La fondation paralympique canadienne se réserve le droit de disqualifier, à sa seule discrétion, toute personne qui altère le processus d'inscription, le fonctionnement du portail poste-à-poste CanaDon ou de tout site web, ou qui enfreint autrement ces règles. En participant à la Coupe Paraforts : Version Maison, chaque participant accepte de libérer et de garantir les renoncataires contre toute perte, tout dommage, tout droit, toute réclamation et toute action de quelque nature que ce soit en rapport avec la Coupe ParaForts : Version Maison ou résultant de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation des prix, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages corporels, le décès et les dommages matériels, ainsi que les réclamations fondées sur les droits de publicité, la diffamation ou l'atteinte à la vie privée.

Toutes les questions concernant la validité, l'interprétation ou le caractère exécutoire de ces règles, ou les droits et obligations des participants et de la fondation paralympique canadienne, sont régies et interprétées conformément aux lois de la province de l'Ontario, au Canada, sans donner effet à toute règle de conflit de lois qui pourrait en décider autrement.